

Cas rencontré	Co	oncerne	Documentation postulant	Documentation interne OSAC	Formulaire	Remarque	
		PREMIERE DELIV	RANCE TITRE NAVIGABILITE POUR AERONEFS NEUFS				
Délivrance CDN aéronef neuf fabriqué par un 21G ou 21F français	Aéronef neuf produit par un organisme français sous agrément Partie 21 (G ou F), quel que soit le lieu de production		P-22-01	I-22-01-1	Demande effectuée conformément au P-22-01 (voir les annexes)		
Classification aéronef neuf importé		nent 21G ou <mark>21</mark> F <mark>délivré</mark> at membre autre que la ers	P-22-00	P-22-00	Demande via <u>le site</u> internet <u>d'OSAC</u> F-22-00-1		
	PREMIERE D	ELIVRANCE TITRE N	AVIGABILITE <mark>DE L'AU</mark>	TORITE FRANCAISE	OUR AERONEFS USAGE	S	
	Avec un CEN valide		P-22-00	P-22-00	Demande <u>via le site</u> <u>internet d'OSAC</u> F-22-00-5		
Classification aéronef usagé relevant de la réglementation communautaire	Avec un CEN échu	Examen de navigabilité réalisé par OSAC	P-22-00	P-22-00; G-40-01 ANNEXE X I-22-00-2	Demande <u>via le site</u> <u>internet d'OSAC</u> F-22-00-3	Ce formulaire vaut également recommandation si examen de	
importé d'un Etat membre de l'EASA		Examen de navigabilité réalisé par <u>organisme</u> agrée	P-22-00 G-40-01 ANNEXE X CAME/CAE	Etude recommandation si examen navigabilité réalisé par un <u>organisme</u> agrée	Demande vers <u>un</u> <u>organisme agrée</u> F-22-00-3	navigabilité effectué par un organisme agrée. L'étude de la recommandation est traitée par OSAC conformément à la 1-22-00-2	
Classification aéronef usagé	Examen de navigabilité réalisé par OSAC (aéronef de moins de 2,7t ou ballon) Examen de navigabilité réalisé par organisme agrée		P-22-00	P-22-00 G-40-01 ANNEXE X I-22-00-2 Etude recommandation si examen navigabilité réalisé par un organisme agrée	Demande <u>via le site</u> <u>internet d'OSAC</u> F-22-00-2	Ce formulaire vaut également recommandation si examen de navigabilité effectué par un organisme agrée. L'étude de la recommandation est traitée par OSAC conformément à la I-22-00-2	
importé d'un Etat tiers			P-22-00 G-40-01 ANNEXE X CAME/CAE		Demande vers <u>un</u> <u>organisme agréé</u> F-22-00-2		

Mise à jour du <u>02 mai</u> 20<u>25</u> 1/4



Cas rencontré	Concerne	Documentation postulant	Documentation interne OSAC	Formulaire	Remarque
Classification Light Sport Aircraft		<u>P-22-17</u>		F-22-17-1 : demande de documents de bord pour un avion LSA usagé importé d'un Etat membre avec un laissez-passer valide F-22-17-2 : demande de documents de bord pour un avion LSA usagé importé d'un Etat membre avec un laissez-passer non valide	Demande via le site internet d'OSAC

Mise à jour du 02 mai 2025 2/4



Cas rencontré	Concerne	Documentation postulant	Documentation interne OSAC	Formulaire	Remarque	
RENOUVELLEMENT VALIDITE TITRE DE NAVIGABILITE						
Renouvellement CDN national avec examen de navigabilité effectué par OSAC	Aéronef immatriculé F de niveau OACI relevant de l'annexe I	P-23-01		Demande via le site internet d'OSAC Formulaires figurant dans la P-23-01		
Renouvellement CEN 15a avec examen de navigabilité effectué par OSAC	Aéronef immatriculé F	G-40-01 ; G-40-01 ANNEXE X		Demande via <u>le site</u> internet d'OSAC F-40-01-3	Ne vaut que pour les aéronefs de moins de 2,7t ou pour les ballons	
Délivrance CEN 15a sur recommandation effectuée par un organisme agrée	Aéronef immatriculé F suivi par un <u>organisme</u> <u>agrée</u> , mais pas encore en environnement contrôlé <u>ou suivi</u> par un <u>organisme</u> qui ne dispose pas du privilège I	G-40-01; G-40-01 ANNEXE X CAME/CAE	I-22-00-2 Etude recommandation	Demande vers <u>l'organisme agrée</u> <u>F-40-01-3</u>	L'étude de la recommandation est traitée par OSAC conformément à la <u>I-22-00-2</u>	
Renouvellement (réémission) CEN 15c avec examen de navigabilité effectué par OSAC	Aéronef immatriculé F sous régime Part-ML	G-40-01 G-40-01 ANNEXE X	<u>F-40-01-4</u>			
Renouvellement LP Light Sport Aircraft		P-22-17		F-22-17-3 : Demande de renouvellement d'un laissez-passer LSA	Demande via le site internet d'OSAC	
Renouvellement des LP EASA « ex-CDNR	aéronefs « orphelins » (i.e. dont le détenteur du certificat de type n'existe plus ou a renoncé au certificat de type) immatriculés en France qui font l'objet d'un laissez-passer « EASA » dont les conditions de vol sont basées sur la réglementation française CDNR.	P-23-30 RP-42-50		F-22-50-0 AC160a	Demande via le site internet d'OSAC	

Mise à jour du 02 mai 2025 3/4



Cas rencontré	Concerne	Documentation postulant	Documentation interne OSAC	Formulaire	Remarque
CDN EXPORT	N EXPORT				
fabriqué nar un 21G	Aéronef neuf produit par un organisme français sous agrément Partie 21 (G ou F), quel que soit le lieu de production	<u>P-22-01</u>	I-22-01-1	Demande effectuée conformément au P-22-01 (voir les annexes)	
Délivrance CDN export avec examen de navigabilité effectué par OSAC	Aéronef immatriculé F ou récemment radié du registre ou Aéronef civil non "F-"	P-22- <u>04</u>		F-22-04-1	
Délivrance CDN export avec examen de navigabilité et recommandation effectués par un <u>ORGANISME</u> <u>AGRÉE</u>		P-22-04 CAME/CAE	P-22- <u>04</u> <u>I-22-00-2</u> Etude recommandation ORGANISME AGRÉE	<u>F-22-04-1</u>	

Nota: pour les inspecteurs OSAC, se reporter aux documents en vigueur pour la classification des CDNR de l'annexe I du règlement 2018/1139.

4/4 Mise à jour du 02 mai 2025